

CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Conseil Municipal du 24 Septembre 2010

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix, le vendredi 24 septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents : M. HUBERT TARDIF- M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTHÉ - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - M MICHEL PASSANT - M. ALPHONSE PAGNON -- MME JULITA SALBERT --M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT - M. ERIC FROMANT - MME DANIELE DEBOUT-- M. ALAIN PINTÉ -- M. YVES TRÉZIÈRES -- MME AGNÈS TELLIER -- M. THIERRY MALHERBE - MAD. ARMELLE CHAPALAIN - MME ALEXANDRA GILLARDIN -- M. FRANÇOIS DELAIS -- M. FRANÇOIS CRIGNON - MME DANIELE THIBAUT - MME MICHÈLE RENOU - M. KAMEL GHEMMOUR - MME MARIE-VIOLAINE GABUT

ABSENTS REPRESENTÉS :

MME ELODIE THABOUREY
MME ANNIE PARAGE
MME ANNICK PETILLON
MME MARYVONNE MAZERI
M. JEAN-MARIE MIRALLES
MME YVETTE LE GALLO

POUVOIR À M. MICHEL PASSANT
POUVOIR À MME CHANTAL VILLALARD
POUVOIR À M. YVES TRÉZIÈRES
POUVOIR À MME DANIELLE PORTHÉ
POUVOIR À M. ALPHONSE PAGNON
POUVOIR À MME CLAUDINE MORVAN

ABSENT : - M. ALAIN DEBRETAGNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME JULITA SALBERT

MESSIEURS LES DOCTEURS HERZOG ET ZAGEL, MEMBRES DE LA DELEGATION DE MARBACH, ASSISTAIENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE.

↳ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

A la demande de monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour de la séance et accepte l'ajout :

- Ajout du point n°15 – Exonération partielle de la part de contribution foncière des entreprises

↳ **INFORMATIONS DU MAIRE**

Points sur la rentrée scolaire

La rentrée scolaire 2010/2011 a eu lieu le jeudi 2 septembre 2010 dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de L'Isle Adam.

I Les bâtiments :

De nombreux travaux ont été effectués dans les établissements scolaires durant les congés d'été:

Ecole élémentaire Balzac :

Réfection de deux salles de classe et du préau (mise en peinture)

Réfection des canalisations

Ecole maternelle Dambry :

Réfection d'une salle de classe (mise en peinture)
Habillage en bois du bâtiment modulaire
Aménagement d'une salle pour création d'une classe

Ecole élémentaire Camus :

Réalisation du Restaurant Scolaire ouvert dès la rentrée
Mise en peinture et changement du faux plafond de la bibliothèque
Création d'une toilette pour personnes à mobilité réduite

Ecole élémentaire Cassan :

Changement des canalisations du vide – sanitaire (2^{ème} tranche)

Ecole Jean De La Fontaine :

Mise en peinture des boiseries et de la façade coté multi accueil
Changement des plinthes du couloir

Ecole Chantefleur :

Création des alimentations électriques pour les blocs électriques

II Les effectifs

- 619 élèves étaient présents en école élémentaire (soit une hausse de 0.48 % par rapport à l'effectif de l'an passé), la ville enregistre sa seconde augmentation d'effectif depuis deux ans.
- 384 enfants étaient inscrits dans les écoles maternelles (soit une augmentation de 6.4% cette année sachant que les directrices n'ont pas scolarisé les tout-petits car non comptabilisés dans l'effectif de l'école),
- La hausse globale des effectifs est de 3,5% par rapport à l'année scolaire 2009/2010).

Deux ouvertures de classe ont eu lieu, une prononcée dès le mois de juin sur l'école Dambry et l'autre sur l'école Camus le jour de la rentrée scolaire.

Cérémonies²

Samedi 25 septembre

* **Inauguration du Château Conti**

Samedi 2 octobre

* **Inauguration de l'Avenue Michel Poniatowski (anciennement rue de Beaumont)**

Samedi 9 et Dimanche 10 Octobre

* **Fête de la Campagne**

* **Foire Horticole**

* **Festival du court métrage**

Du samedi 9 au dimanche 24 octobre

* **Salon de l'Artistique au Centre d'Art J.H Lartigue**

Samedi 16 Octobre

* **Championnat d'orthographe**

Du samedi 16 au dimanche 17 Octobre

* **Voyage d'un groupe de jeunes à Bruxelles**

Travaux

* **Piste Cyclable, allée Le Notre** – les travaux seront terminés pour la fin d'année

* **Grilles du Parc du Prieuré** – les travaux seront achevés fin septembre

* **Travaux de l'Eglise** – les travaux ne seront pas terminés pour Noël mais l'église pourrait être libérée pour la célébration de la messe si Monsieur Le Curé le demande. Ils reprendraient ensuite. Cela décalerait d'un mois le planning prévisionnel.

* **Promenade des Ecluses** – la promenade est maintenant livrée à la balade

*** Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

3 phases 1^{ère} phase) les travaux de terrassement / remblais sont réalisés
2^{ème} phase) les travaux d'assainissement dureront 4 mois ½ et seront réalisés par le SIPIA
3^{ème} phase) intervention pour les travaux de voirie et réseaux divers puis continuité avec l'installation des bâtiments et sanitaires
La livraison est prévue en avril 2011

Informations Générales

L'Ouverture du 1^{er} gîte sur la Ville de L'Isle-Adam. Il est inscrit « La clé des Vacances » et se situe Avenue Francis Carco

L'Office de Tourisme de l'Isle Adam a reçu son 2^{ème} label handicap

Livraison de **nouveaux logements sociaux au 25 rue de Nogent** – les travaux seront terminés à la fin du 1^{er} trimestre 2011

Port Fluvial de l'Isle Adam – Monsieur Le Maire informe le conseil de sa décision prise durant l'été, de réaliser le port fluvial. Il indique les grandes lignes du projet. Une réunion publique aura lieu en Novembre.

POINT N°1 – DECISIONS DU MAIRE – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire 41/2010 à 54/2010 prises en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° 41-2010

Dans le cadre du contrat d'entretien des espaces verts confié pour 2010 à l'E.S.A.T. Avenir – à PERSAN (Val d'Oise) la dite prestation pour un montant de 64460 E HT, soit 77 094.16 €TTC.

Décision n°42-2010- annulée et remplacée par la décision 45/2010

Décision n°43-2010 – annulée avant envoi

Décision n°44-2010

Dans le cadre de l'intervention de la société SOPAR

Décision n°45-2010

Contracte auprès du DEXIA Crédit Local, pour financer les besoins ponctuels de trésorerie une ouverture de crédit aux conditions suivantes :

- montant : 600 000 €
 - durée : 1 an
 - Index : EONIA + marge 0.65 %
 - remboursement des intérêts à échéance mensuelle
 - Base de calcul des intérêts exact/360
 - Frais d'engagement : 0.08 %
 - Commission de non utilisation et de tirages : néant
- et signe le contrat et les documents bancaires entre le Dexia Crédit Local et la ville.

Décision n°46-2010

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage attribution du lot n°1 de l'opération d'aménagement à l'entreprise DTP2I rue des Carreaux 95640 MARINES pour une évaluation de l'ensemble des travaux estimée à 518 186.32 €TH, soit 619 750.84 €TTC

Décision n°47-2010

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable allée Le Nôtre, attribution de l'opération d'aménagement à la société DTP2I pour un montant global de 321 438.90 €HT, soit 384 440.92 €TTC

Décision n°48-2010

Dans le cadre du marché public de travaux concernant le rafraîchissement du hall d'accueil du conservatoire de musique de l'Isle Adam, attribution du marché à la société IDEX ENERGIES pour un montant de 33 275.47 €HT, soit 39 797.46 €TTC et signature des pièces constitutives du marché

Décision n°49-2010

Signature, d'un contrat avec l'entreprise ADECCO 95 pour un contrat de service pour le recrutement d'un salarié temporaire pour la période du 6 au 31 juillet pour un coût de prestation à 27.30 €TTC de l'heure.

Décision n°50-2010

Signature avec la société JCB ILE DE France d'un contrat d'entretien d'une durée de 12 mois pour la chargeuse pelleuse 3 CX MAJOR pour un montant mensuel de 207 €HT soit 247.57 €TTC

Décision n°51-2010

Dans le cadre du marché public relatif aux prestations de nettoyage de vitrerie et de dépoussiérage en hauteur des bâtiments communaux, attribution du marché à la société ANP Industrie service à SAINT AUBIN LES EPINAY 76160, pour une période initiale minimum de 7 500 €HT et maximum 17 500 €HT, une 1^{ère} reconduction et 2^{ème} reconduction pour un minimum de 12 500 €HT et maximum 35 000 €HT et signature des pièces constitutives du marché.

Décision n°52-2010

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment industriel en Centre Technique Municipal, validation de l'avenant n°1 au lot n° 2 (VRD) attribué à la société DTP2I pour un montant de 3 365 €HT, soit 4024.54 €TTC

Décision n°53-2010

Dans le cadre de la mise en place d'une solution informatique pour les horaires variables, acquisition de la solution OCTIME pour un montant de 9 798.11 €HT, soit 11 718.54 €TTC, souscription d'un contrat de maintenance pour un montant annuel de 669.98 € HT, soit 801.30 € TTC et signature des pièces contractuelles correspondantes.

Décision n°54-2010

Dans le cadre du contrat de maintenance du logiciel StocDocWeb (logiciel d'archives) signature du contrat avec la société IDATION INFORMATIQUE pour un montant annuel de 450 €HT soit 538.20 €TTC et signature des pièces contractuelles correspondantes.

POINT N°2 – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES – RAPPORTEUR ALPHONSE PAGNON

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise le versement d'une subvention de 300 € à l'association Athlétique club, dans le cadre de l'organisation des 10 kms de l'Isle Adam, et le versement d'une subvention compensatoire de 4000 € à l'Office de Tourisme de l'Isle Adam, pour la prise en charge du personnel supplémentaire accueillant le public durant la période estivale.

POINT N°3 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET VILLE – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 4 Abstentions

Approuve la décision modificative n°2 de la Ville, pour une somme de : 81 376 € répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes =.....	20 431 €
Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes =	60 945 €

POINT N°4 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PLAGÉ – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 4 Abstentions

Approuve la décision modificative n°3 de la plage pour une somme de 20 961.15 € répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes =.....	3 961.15 €
Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes =	17 000 €

POINT N°5 – INDEMNITÉ DE SINISTRE – HUBERT TARDIF

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte le remboursement d'une indemnité de sinistre de 7 077 € correspondant au montant de la cotisation dommage ouvrage suite à l'incendie de l'école Jean de la Fontaine

POINT N° 6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte la modification du tableau des emplois pour tenir compte des créations et suppressions de poste suite à des mouvements de personnel sur le service de la crèche familiale.

POINT N°7 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE – FILIÈRE DE LA POLICE MUNICIPALE – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte dans le cadre d'un avancement de grade, la modification du régime indemnitaire dans la filière de la police municipale.

POINT N°8 – CESSON PAR LA VILLE D'UN LOT A BATIR SITUÉ BOULEVARD D DE LA REPUBLIQUE – RAPPORTEUR PHILIPPE LEBALLEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la vente d'un lot à bâtir d'une contenance de 1030 m², situé Boulevard de la République, pour un montant de 260 000 € autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette vente et confie à Maître ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir.

POINT N°9 – CESSON PAR LA VILLE DES PARCELLES AP8 (VOLUÏME BATI) ET AP9 POUR PARTIE SITUÉES « LE CHAUT DES PREUX. – RAPPORTEUR PHILIPPE LEBALLEUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la vente de la propriété bâtie dont la ville est propriétaire sur la parcelle AP8, ainsi que d'un lot issu de la parcelle AP9, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente et confie à Maître Vincent ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir.

POINT N°10 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – RAPPORTEUR CLAUDINE MORVAN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte le renouvellement, pour la période 2010 – 2013, du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à son terme afin de poursuivre le versement des subventions, dans le cadre d'activité jeunesse ou fonctionnement de structures enfances et autorise Monsieur le Député Maire ou son représentant à le signer.

POINT N°-11 – EXPLOITATION ET GESTION DES PARCHES DE LA VILLE DE L'ISLE ADAM SOUS LA FORME D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORTEUR HUBERT TARDIF

↳ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Accepte :

- de confier la gestion et l'exploitation des marchés de la Ville à l'entreprise Lombard et Guérin, compte tenu de la qualité de son offre s'intégrant au développement économique de la Ville et apportant les garanties techniques et financières permettant d'assurer la continuité du service public
- d'approuver le projet de contrat, son économie générale et les tarifs afférents
- d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat de Délégation de Service Public et ses différentes annexes (l'inventaire des biens, les tarifs des droits de place, le bordereau des prix et le calendrier des investissements, le compte de résultat prévisionnel 2011 à 2017 des marchés de la Ville de L'Isle-Adam) pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

POINT N°-12 – AVENANT 1 AU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE EN LIAISON FROIDE – RAPPORTEUR CLAUDINE MORVAN

Le Conseil Municipal par 28 voix pour et 4 abstentions

Approuve la passation de l'avenant n°1 au marché de restauration scolaire en liaison froide et autorise Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation pour le faire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise titulaire.

POINT N°-13 – RAPPORT SUR L'EAU – EXERCICE 2009 – RAPPORTEUR PHILIPPE LEBALLEUR

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport sur l'eau 2009.

POINT N°-14 – RAPPORT D'ACTIVITES SEMIA 2009 – RAPPORTEUR HUBERT TARDIF

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport d'activités de la SEMIA, pour l'année 2009

POINT N°-15 – EXONERATION PARTIELLE DE LA PART DE LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES – RAPPORTEUR MICHEL PASSANT

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accorde une exonération partielle d'un montant de 15 % de la contribution foncière des entreprises au cinéma LE CONTI.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 40

Le Député-Maire,
Axel PONIATOWSKI